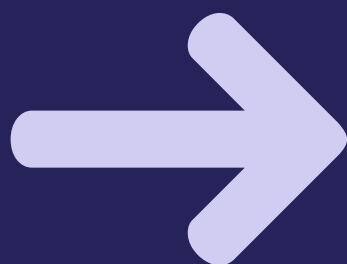


Accompagner les adolescents dans la protection de leurs données personnelles

**NOTE
DE CADRAGE**



Une production de l'association Fréquence écoles
dans le cadre du projet REZO

Avant-propos

Pour aider les adolescents à gagner en autonomie dans leurs usages numériques, l'association Fréquence écoles a initié le une ressource pédagogique ouverte intitulée REZO pour aider les professionnels de l'éducation et de la médiation à développer les compétences numériques et psychosociales des adolescents.

Le parti-pris pédagogique de la ressource REZO

- REZO s'appuie sur les difficultés rencontrées par les adolescents dans leur utilisation du numérique. L'entrée par situations problèmes de REZO amène les jeunes à proposer des solutions activables.
- Pour produire la ressource, nous avons rencontré 60 adolescents pour affiner les réalités de leurs expériences numériques, à partir des travaux de la recherche-action AdoPrivacy publiée en décembre 2023.
- Les activités et les apports théoriques leur permettent de réussir des défis en mobilisant une méthode de résolution de problème et leurs compétences cognitives, sociales et émotionnelles, afin de consolider leurs futures expériences numériques.

En savoir plus sur REZO - lecommunrezo.fr

SOMMAIRE :

- Cadrer la production de la ressource pédagogique REZO concernant les données personnelles
- Pourquoi favoriser l'exercice des droits numériques dès l'adolescence ?
- Comment les adolescents protègent-ils leurs données personnelles ?
- Enjeux éducatifs : quels repères pour accompagner les adolescents ?
- Quelles sont les compétences des référentiels applicables aux adolescents concernant les données personnelles ?

Cadrer la production de la ressource pédagogique REZO concernant les données personnelles

Cette note de cadrage s'appuie sur une sélection de travaux scientifiques menés récemment en ce qui concerne les usages des jeunes en matière de numérique, et leur appréhension du sujet des données personnelles. Les 3 articles produits dans ce document ont permis de nourrir les réflexions des concepteurs pédagogiques de Fréquence écoles dans l'élaboration de la ressource ouverte REZO, en dégagant des enseignements pour développer l'autonomie numérique des adolescents.

Nous partageons aujourd'hui ce document en licence ouverte - *Creative Commons 4.0 / CC BY* - pour qu'il puisse bénéficier au plus grand nombre.

Cette analyse est réalisée à partir des travaux de recherches suivant :

- [Numérique adolescent et vie privée - Une enquête auprès des élèves de collèges et de leurs parents / publiée en février 2025 par le laboratoire de la Cnil, le LINC](#)
- [Adoprivacy, sensibiliser les jeunes à la protection de la vie privée sur les plateformes numériques / publiée en 2023 par un collectif de chercheurs et chercheuses mené par Sophie Jehel.](#)
- [Quand les adolescents racontent le smartphone / publiée en mai 2024 par le CLEMI, étude conduite par Anne Cordier](#)
- [Les rapports 2022, 2023 et 2024 de l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie \(OPNAN\)](#)
- [La géolocalisation entre pairs à l'adolescence, Entre jeu, contrôle et vulnérabilité genrée / publiée en octobre 2023 par Yann Bruna](#)

Pourquoi favoriser l'exercice des droits numériques dès l'adolescence ?

La liberté d'expression et le respect de la vie privée sont deux droits fondamentaux qui peuvent parfois entrer en tension, notamment dans les débats publics. Un exemple récent¹, en Belgique, a illustré cette complexité à propos d'un site web sur la transparence des fonctions publiques. Trouver un équilibre entre ces deux droits devient un enjeu d'autant plus délicat à l'ère numérique.

En France, ce sont en principe les parents qui exercent les droits numériques de leurs enfants :

- **leur droit d'accès**, qui permet de connaître les données qu'un organisme détient sur le mineur ;
- **leur droit de rectification**, c'est-à-dire le droit de demander la correction de certaines informations inexactes, obsolètes ou incomplètes à propos du mineur ;
- **leur droit à l'effacement**, soit la possibilité de demander la suppression des données personnelles du mineur ;
- **leur droit d'opposition**, qui permet de refuser que certaines données personnelles du mineur soient utilisées par un organisme pour un objectif précis.

Le RGPD reconnaît que les enfants doivent être informés de leurs droits de manière adaptée à leur âge, ce qui ouvre la voie à l'idée qu'ils puissent les exercer eux-mêmes. Il leur permet déjà de consentir à certains traitements de leurs données.

Dans cette logique, il serait incohérent de leur refuser le droit d'agir sur des données qu'ils ont eux-mêmes publiées, comme des photos ou vidéos.

La loi Informatique et Libertés renforce cette vision en affirmant le droit à l'autodétermination informationnelle : chacun, y compris les mineurs, doit pouvoir maîtriser ses données personnelles. Cela implique de les connaître, de comprendre les usages qui en sont faits, et d'avoir les moyens d'agir.

La Convention internationale des droits de l'enfant va dans le même sens, en affirmant le droit à la vie privée (article 16) et le droit d'être entendu (article 12). Ces droits n'ont de portée réelle que si les mineurs peuvent les faire valoir eux-mêmes – d'autant que ce sont parfois leurs propres parents qui diffusent leurs données sans leur consentement.

Permettre aux adolescents d'exercer directement leurs droits numériques répond aussi à une réalité de terrain : leurs pratiques numériques sont souvent autonomes, et ils font rarement appel aux adultes lorsqu'ils rencontrent un problème en ligne. Par exemple, lorsqu'ils souhaitent faire retirer une publication gênante, ils se tournent peu vers leurs parents.

¹ La Chambre contentieuse de l'Autorité de protection des données le 14 août 2025 s'est livrée à un exercice d'équilibriste à l'occasion d'une affaire impliquant l'éditeur d'un site web consacré à la transparence du cumul des mandats, des fonctions et des professions (et des rémunérations) par les mandataires publics, les responsables politiques et les hauts fonctionnaires en Belgique.
[Source](#)

Selon l'association E-enfance, 41 % des enfants ont déjà été victimes de cyberviolences, et 7 % de cyberharcèlement. Pourtant, seuls 10 % d'entre eux en parlent à leurs parents.

Pour la CNIL, le droit à l'effacement ou à l'opposition ne suffit pas à lui seul à lutter contre ces violences, mais il constitue un levier essentiel de protection. La consultation publique² qu'elle a menée montre d'ailleurs un large soutien à cette idée : **80 % des participants estiment utile que les mineurs puissent exercer seuls leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition.**

² La CNIL a organisé deux études en 2020 :

- Un sondage IFOP en février, auprès de 1 000 parents et de 500 enfants de 10 à 17 ans. Ce sondage portait sur les pratiques numériques des mineurs et la perception qu'en ont leurs parents.
- Une consultation publique, publiée sur son site web d'avril à juin et qui a recueilli près de 700 contributions provenant notamment de professionnels de l'éducation, de personnes intervenant dans le domaine de l'enfance, d'entreprises du numérique ou encore de professionnels du droit. Cette consultation se concentrait sur les enjeux de la protection des données des mineurs.

[Source](#)

Quels sont les risques à ne pas maîtriser ses données personnelles ?

1. L'usurpation d'identité

Des informations personnelles comme une adresse ou une date de naissance peuvent être utilisées par des cybercriminels pour usurper une identité. Cela peut entraîner des fraudes : ouverture de comptes, achats non autorisés, ou encore utilisation abusive de services en ligne.

2. La pression commerciale

La collecte massive de données personnelles alimente une économie du profilage. Elle permet un ciblage publicitaire invasif, parfois manipulateur, qui influence les choix de consommation sans que les utilisateurs en soient pleinement conscients. On peut ainsi se voir proposer des produits superflus, voire à des prix différenciés.

3. L'atteinte aux libertés fondamentales

Une surveillance excessive – qu'elle soit étatique ou privée – fragilise la liberté d'expression. Craignant d'être observés, les individus évitent certains sujets ou s'autocensurent. Cette dynamique nuit au débat démocratique.

Comment les adolescents protègent-ils leurs données personnelles ?

Les adolescents au collège et au lycée développent une perception et des pratiques de gestion de leurs données personnelles qui sont à la fois complexes et évolutives, influencées par leurs expériences, leurs relations sociales et l'encadrement parental.

1. Une perception pratique et émotionnelle des risques

Les adolescents sont généralement conscients de la nécessité de faire attention à ce qu'ils publient, notamment lorsqu'il s'agit d'éviter les moqueries, les conflits ou les captures d'écran compromettantes. Leur vigilance se concentre ainsi sur les situations concrètes et immédiates, en particulier dans leurs interactions avec leurs pairs.

Cette sensibilité varie selon le genre :

- **Les filles** se montrent nettement plus inquiètes que les garçons face aux atteintes personnelles (harcèlement, insultes, propos discriminants) et à l'utilisation de leurs données privées. Elles sont 67 % à exprimer une crainte à ce sujet.
- **Les garçons** sont davantage préoccupés par les risques d'intrusion sur leur équipement, tels que les virus, les escroqueries et, dans une moindre mesure, les fausses informations ou les abonnements non souhaités.

En revanche, les risques abstraits – comme l'exploitation commerciale des données ou le profilage algorithmique – sont rarement identifiés comme problématiques. Tant qu'ils ne produisent pas de conséquences visibles, ces mécanismes restent en arrière-plan. Les adolescents les perçoivent souvent comme inévitables et difficiles à remettre en question. Leur approche de la vie privée relève donc moins d'un cadre juridique que d'une logique pragmatique, guidée par une gestion au quotidien des risques perçus comme les plus concrets ou émotionnellement marquants.

2. Stratégies de gestion et de protection des données personnelles

La quasi-totalité des adolescents utilise des techniques de protection de leur vie privée.

Les techniques courantes les plus courantes sont :

- le blocage de la publicité
- l'utilisation de navigateurs sécurisés, et de fenêtres de navigation privée

On observe une différences de genre dans les pratiques de protection :

- **Les garçons** ont des pratiques plus nombreuses et variées en matière de protection technique (blocage de publicité, navigateurs sécurisés, fenêtres privées, suppression des notifications).

- **Paradoxalement, les filles**, bien que plus inquiètes, sont moins nombreuses à utiliser ces techniques de protection, ce qui pourrait être lié à l'injonction sociale à maintenir un lien constant avec leurs pairs mais aussi aux différences de compétences numériques techniques liés aux usages différenciés genrés à cet âge.

Concernant la gestion de la visibilité en ligne et de la publication sur les réseaux sociaux :

- Les adolescents sont attentifs au respect du droit à l'image des autres. 70% des filles qui publient des photos demandent l'autorisation, contre seulement un quart des garçons.
- La publication en ligne est souvent réfléchi et tend à se raréfier avec l'âge, devenant plus privatisée (ex: "stories" privées sur Snapchat). Beaucoup d'adolescents ne publient jamais ou utilisent les réseaux sociaux principalement pour des échanges privés.
- Ils distinguent clairement les "stories" (éphémères) des "posts" (permanents), ce qui influence leurs stratégies de partage.
- Pour celles et ceux qui publient, on observe un éventail large de tactiques de protection : anonymisation des

pseudonymes, choix de photos sans visage ("no face").

- Les signalements de contenus problématiques sont plus fréquents chez les filles (67% en 2024, 78% en 2023) que chez les garçons (53% en 2024, 63% en 2023), mais la fréquence de signalement a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, possiblement due à la défiance envers l'opacité du traitement par les plateformes et l'absence de retours.

3. L'influence parentale est un facteur important dans la perception et la gestion de la vie privée en ligne par les adolescents, bien que la relation soit souvent complexe et source de tensions :

Un accompagnement parental à géométrie variable

L'influence des parents joue un rôle déterminant dans la manière dont les adolescents perçoivent et gèrent leur vie privée en ligne. Les parents issus des catégories socioprofessionnelles supérieures, en particulier, ont tendance à imposer davantage de limites sur l'usage des réseaux sociaux. Le recours au contrôle des activités numériques est massif : 86 % des parents y ont recours, que ce soit par des outils de contrôle parental (59 %) ou par un accès direct aux appareils (55 %).

Le style d'accompagnement varie largement d'une famille à l'autre : certains parents optent pour l'intrusion, d'autres pour la

supervision, d'autres encore pour une forme de compagnonnage. Ce positionnement dépend à la fois des compétences numériques des parents et de leur disponibilité affective.

Des régulations qui varient selon l'âge et le genre

Le cadre posé par les parents évolue en fonction de l'âge des enfants. Au collège, les restrictions portent souvent sur certains réseaux ou types d'usage. Au lycée, les régulations deviennent plus souples et s'expriment davantage sous forme de discussions, notamment autour du temps passé en ligne. Le genre joue également un rôle : plusieurs adolescentes perçoivent un traitement différencié par rapport à leurs frères. Certaines évoquent des contrôles intrusifs, comme la consultation directe de leur téléphone, vécue comme une atteinte à leur vie privée.

Un dialogue difficile

Nombre d'adolescents évoquent des tensions avec leurs parents, alimentées par des jugements qu'ils jugent excessifs ou déconnectés de leurs pratiques numériques. Cette incompréhension peut conduire à une rupture du dialogue, les adolescents préférant taire certaines expériences plutôt que risquer des reproches ou des sanctions. Parler avec ses parents de contenus choquants ou perturbants vus en ligne est souvent perçu comme impossible. La peur d'être blâmé ou puni freine la parole. Les adolescents se replient alors sur leurs pairs pour échanger, laissant les adultes à distance

de leurs expériences numériques les plus marquantes.

Un besoin de reconnaissance de leurs véritables usages

Malgré ces tensions, les adolescents ne rejettent pas l'idée d'une médiation parentale. Ce qu'ils redoutent, ce n'est pas le contrôle en soi, mais le fait d'être empêchés ou sanctionnés sans que leurs usages réels soient compris. Un manque de confiance ou de connaissance de la part des parents peut encourager les jeunes à contourner les règles.

Enjeux éducatifs : quels repères pour accompagner les adolescents ?

1. Clarifier les notions de données personnelles et de vie privée à l'ère numérique

Les adolescents développent une perception ambivalente de leur vie privée en ligne. Internet est à la fois perçu comme un espace de liberté et de sociabilité, mais aussi comme un lieu d'exposition potentiellement risqué. Moins d'un tiers d'entre eux pense pouvoir s'exprimer plus librement en ligne que dans la vie réelle, et à peine plus d'un sur dix considère pouvoir le faire sans conséquence. La conscience d'un regard extérieur, qu'il s'agisse de leurs pairs ou d'un contrôle diffus (famille, institutions, plateformes), les pousse à ajuster en permanence leurs publications. Cette tension est particulièrement marquée chez les filles, qui ressentent plus fortement l'injonction à l'autocontrôle.

L'enjeu pédagogique ici est d'accompagner les adolescents dans une meilleure compréhension de ce qu'est la vie privée aujourd'hui, de leur permettre de distinguer ce qui relève de l'intime, du personnel, du public, et de développer une conscience critique de leur "identité numérique".

2. Rendre visibles les risques abstraits et différés

Si les adolescents identifient bien les risques immédiats liés à la publication (moqueries, conflits, harcèlement), ils sont moins attentifs aux risques abstraits ou différés, notamment ceux liés à l'exploitation commerciale de leurs données. La violation de la vie privée est majoritairement pensée en termes concrets,

émotionnels ou relationnels, rarement dans une perspective juridique ou économique. L'exploitation algorithmique de leurs données personnelles, pourtant massive, reste une réalité peu intégrée dans leurs représentations.

Pour rendre ces mécanismes visibles et compréhensibles : il s'agit d'apprendre à décoder le fonctionnement des plateformes, les logiques de profilage publicitaire, et la manière dont les informations personnelles sont utilisées pour façonner l'expérience en ligne.

3. Renforcer les compétences techniques de protection

Les adolescents mobilisent déjà de nombreuses stratégies de protection, qu'ils adaptent à leur âge et à leur expérience : pseudonymes, "no face" pour les photos, limitation de la durée des contenus postés, usage différencié des stories et des publications. Toutefois, ces pratiques restent très hétérogènes et incomplètes. Par exemple, près d'un garçon sur trois et une fille sur cinq ne vérifient jamais les paramètres de confidentialité de leurs comptes. Les garçons utilisent plus fréquemment des outils techniques pour se protéger (VPN, navigateurs privés, bloqueurs de publicité), tandis que les filles sont davantage vigilantes sur le droit à l'image.

L'enjeu pédagogique est ici de valoriser et consolider les compétences déjà acquises et de développer une autonomie technique.

4. Construire une culture juridique

Si les adolescents se montrent soucieux de respecter le droit à l'image d'autrui, cette attention relève davantage d'un sens relationnel ou moral que d'une connaissance juridique. La protection des données personnelles est rarement pensée comme un droit, mais plutôt comme un ensemble de bonnes pratiques à adopter pour éviter les problèmes.

Il est donc essentiel de développer une culture juridique de la protection des données personnelles et de la vie privée, en rendant accessibles les notions de consentement, de droit à l'oubli, ou encore les protections prévues par le RGPD. Cette approche permet également de renforcer le sentiment de légitimité des adolescents à contrôler leur image et leurs données, à se défendre face à des atteintes, et à adopter une posture de responsabilité vis-à-vis des autres.

Quelles sont les compétences des référentiels applicables aux adolescents concernant les données personnelles ?

Plusieurs cadres institutionnels définissent ces compétences, notamment PIX, traduction du Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN), les recommandations européennes (DigComp 2.2) ou les référentiels sur l'éducation critique aux médias.

Grille progressive de compétences – Maîtrise des données personnelles Avec références CRCN – PIX – DigComp – EMI (CLEMI)

Âge / Niveau scolaire	Compétences attendues	Références institutionnelles
8-10 ans (CE2 - CM2)	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier une donnée personnelle → Repérer des informations privées dans un formulaire ou un jeu → Comprendre la notion de trace numérique 	<ul style="list-style-type: none"> → CRCN 4.2.1 → DigComp 4.2.1 → EMI cycle 3 : Savoir protéger sa vie privée sur Internet
11-13 ans (6e - 5e)	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les risques de divulgation → Paramétrer les profils de confidentialité → Comprendre ce qu'est un cookie 	<ul style="list-style-type: none"> → CRCN 4.2.2 → DigComp 4.2.2 → PIX : Protection des données personnelles – Niveau 1-2
13-15 ans (4e - 3e)	<ul style="list-style-type: none"> → Comprendre le ciblage publicitaire → Utiliser un gestionnaire de mots de passe / authentification à double facteur → Connaître le droit à l'oubli 	<ul style="list-style-type: none"> → CRCN 4.2.3 / 4.3.2 → DigComp 4.2.3 → PIX : Données personnelles – Niveau 3 → EMI cycle 4
15-18 ans (Lycée)	<ul style="list-style-type: none"> → Exercer ses droits (CNIL, droit à l'oubli) → Adopter une posture critique vis-à-vis de la collecte de données → Comprendre le modèle économique des plateformes 	<ul style="list-style-type: none"> → CRCN 4.2.4 / 4.4.3 → DigComp 4.2.4 → PIX : Données personnelles – Niveau 4 → EMI lycée

CRCN – Cadre de Référence des Compétences Numériques → Domaine 4 : Protection et sécurité → Compétence 4.2 : Protéger les données personnelles et la vie privée
<https://eduscol.education.fr/document/20407/>

PIX → Parcours « Données personnelles » : 4 niveaux de difficulté
<https://pix.fr/>

DigComp 2.2 (Cadre européen de compétences numériques pour les citoyens) → Compétence 4.2 : Protection des données personnelles et de la vie privée
https://joint-research-centre.ec.europa.eu/digcomp-digital-competence-framework_fr

EMI – Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI)
 → Compétences relatives à la protection de la vie privée, des données et analyse critique de l'économie des plateformes
<https://www.cleми.fr/fr/education-aux-medias-et-a-l-information/competences-emi.html>

NOTE DE CADRAGE

Accompagner les adolescents dans la protection de leurs données personnelles
19 juin 2025 - lecommunrezo.fr



Ce document est mis à disposition de la communauté en [Creative Commons 4.0 / CC BY](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) - ce qui permet de le réutiliser, de le modifier sans oublier de citer [Fréquence écoles](https://lecommunrezo.fr) comme producteur original. En cas de partage, vous devez le faire dans les mêmes conditions de licence.